

Calendrier

Faculté des lettres et sciences humaines

	Automne 2021	Hiver 2022	Été 2022 Trimestre complet <small>(voir trimestres intensifs à la page suivante)</small>
Choix de cours, information en ligne dès le	9 juin	3 novembre	9 mars
Début du trimestre Fin du trimestre	30 août 23 décembre	5 janvier 29 avril *	2 mai 26 août
Activités de la Rentrée	31 août, 1 ^{er} et 2 septembre	s/o	s/o
Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. <small>Les activités retirées ne seront pas facturées.</small>	15 septembre ^{(1) (2) (3) (4)}	21 janvier ^{(1) (2) (3) (4)}	21 mai ^{(1) (2) (3) (4)}
Date limite d'abandon des activités pédagogiques. <small>Les activités abandonnées restent facturées.</small> <small>(art. 4.2.5 du Règlement des études)</small>	15 novembre ^{(1) (2) (3) (4)}	15 mars ^{(1) (2) (3) (4)}	6 juillet ^{(1) (2) (3) (4)}
Période d'examens <small>(le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)</small>	10 au 23 décembre	18 au 29 avril	15 au 26 août
Date limite de remise des notes	11 janvier	6 mai	2 septembre
Coupages de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	30 avril et 1 ^{er} mai	27 et 28 août
STAGES COOPÉRATIFS			
Début des stages coopératifs Fin des stages coopératifs	7 septembre 17 décembre	3 janvier 14 avril	2 mai 12 août
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2022)	21 janvier (stage été 2022)	15 mai (stage automne 2022)
Entrevues des stages coopératifs – 1^{re} phase	En continu	31 janv. au 11 fév.	6 au 17 juin
Entrevues des stages coopératifs – 2^e phase		24 et 25 février	29 et 30 juin
SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES			
Congés universitaires <small>(article 8.1.4 du Règlement des études)</small>	Fête du Travail : 6 sept. Action de grâces : 11 oct.	Vendredi saint : 15 avril Pâques : 16 au 18 avril	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Journée réservée aux activités étudiantes <small>(Ne s'applique qu'au Campus principal)</small>	2 septembre (8 h 30 à 22 h)	26 janvier (8 h 30 à 22 h)	s/o
Semaine de relâche	25 au 29 octobre	28 février au 4 mars	27 juin au 1 ^{er} juillet
Suspension des activités pédagogiques de 1^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	28 sept., de 11 h 50 à 15 h 17 nov., de 11 h 50 à 15 h	1 ^{er} fév., de 11 h 50 à 15 h 50 17 mars, de 11 h 50 à 15 h 50	s/o
Collation des grades <small>Suspension au campus principal seulement</small>	25 septembre	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <small>Suspension au Campus principal seulement</small>	s/o	s/o	20 au 23 mai

5 juillet 2021

⁽¹⁾ Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1^{re} fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

⁽²⁾ Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7^e heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

⁽³⁾ Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9^e jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

⁽⁴⁾ Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier

* Pour les étudiantes et étudiants inscrits à l'activité TRS 613 Stage en milieu de pratique, le stage prendra fin le 3 juin.

Calendrier

Faculté des lettres et sciences humaines

	Demi-trimestre d'été mai-juin 2022	Demi-trimestre d'été juillet-août 2022
Choix de cours, information en ligne à partir du	9 mars	
Début du trimestre Fin du trimestre	2 mai 28 juin	29 juin 26 août
Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. <u>Les activités retirées ne seront pas facturées.</u>	(1) (2) (3) (4)	
Date limite d'abandon des activités pédagogiques. <u>Les activités abandonnées restent facturées.</u> (art. 4.2.5 du Règlement des études)	1 ^{er} juin (1) (2) (3) (4)	1 ^{er} août (1) (2) (3) (4)
Période d'examens (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)	À préciser lors de la 1 ^{re} séance de chaque activité	
Date limite de remise des notes	6 juillet	2 septembre
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	27 et 28 août
STAGES COOPÉRATIFS		
Entrevues des stages coopératifs – 1^{re} phase	6 au 17 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2^e phase	s/o	29 et 30 juin
SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES		
Congés universitaires (article 8.1.4 du Règlement des études)	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au Campus principal seulement</i>	20 au 23 mai	s/o

5 juillet 2021

(1) Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1^{re} fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

(2) Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7^e heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(3) Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9^e jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(4) Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier